

Réunion du 22 octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurateur(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2012/64 - Fonctionnement des collèges publics - 3126
Dotation de fonctionnement des collèges publics pour 2013 -
Tarification de la restauration scolaire pour 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2013, et à ce titre :

- maintient le mode de calcul de la dotation de viabilisation, qui attribue à chaque collège une consommation de référence pour chaque fluide
- maintient à 70 % la part de la contribution aux charges communes à affecter à la viabilisation (pour les demi-pensions et internats)
- supprime la part forfaitaire de la dotation "autres dépenses de fonctionnement" pour les frais de connexion à Internet, du fait de la mise en place du marché Ihdé@l
- maintient à 62 € le point élève de la part variable de la dotation "autres dépenses de fonctionnement"
- maintient à 1,85 € par mètre carré la dotation "entretien"
- maintient le barème suivant de la dotation "petits travaux et contrats d'entretien obligatoires" :
 - . collège de moins de 4 200 m² : 6 000 €
 - . collège de 4 200 à 6 500 m² : 6 375 €
 - . collège de 6 501 à 10 000 m² : 6 750 €
 - . collège de plus de 10 000 m² : 7 125 €
- maintient la détermination du financement des équipements en mobilier, matériel et autres participations complémentaires en fonction du niveau des fonds de réserve dont disposent les collèges.

En application des critères énoncés ci-dessus, le montant total des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2013 s'établit à 10 253 042 €, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

Le Conseil Général approuve en outre les tarifs 2013 des restaurants scolaires des collèges disposant d'une cuisine de production, tels qu'ils figurent aux tableaux joints en annexe 2, en application des critères qu'il a fixés par délibérations n° CG/2009/32 du 22 juin 2009 et n° CG/2012/31 du 25 juin 2012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.J. Stahl', enclosed within a hand-drawn oval.

Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121022-71085-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 31/10/12